



MAIRIE
de
Saint-Médard-sur-Ille

2 rue de la Mairie
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
Téléphone : 02.99.55.23.53
Télécopie : 02.99.55.67.00
Courriel : mairie@saint-medard-sur-ille.fr

CONVOCAATION
aux membres du
Conseil Municipal

Conseil municipal

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la salle polyvalente le :

Jeudi 21 juin 2018 à 20h00

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance, ou de transmettre un pouvoir à un conseiller présent.

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A St Médard s/Ille, le 15 juin 2018

Le Maire,

Noël BOURNONVILLE

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT	2
2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES (SUITE).....	3
3. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CENTRES DE LOISIRS EXTERIEURS	4
4. ACCUEIL DE LOISIRS DU PAYS D'AUBIGNE – ASSOCIATION FAMILLES RURALES.....	4
5. CONVENTION ALSH AVEC LA COMMUNE DE GUIPEL.....	4
6. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – REMUNERATION DES POSTES ANIMATEURS NON TITULAIRES PERIODE VACANCES SCOLAIRES.....	5
7. TARIF DE LA GARDERIE.....	5
8. TARIF DE LA CANTINE.....	6
9. TARIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH).....	6
10. SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE.....	7
11. ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) – REVISION LIBRE	7
12. TRAVAUX MAIRIE – SALLE POLYVALENTE – LOT N°1 - AVENANT N°1	9
13. TRAVAUX MAIRIE – SALLE POLYVALENTE – LOT N°2 - AVENANT N°1 ..	10
14. RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DE LA GARE, LE ROQUET	10
15. RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU FOURNIL	10
16. VENTE DE MATERIEL SCOLAIRE ADAPTE	11
17. AUTORISATION AU MAIRE A ESTER EN JUSTICE.....	11
18. COMPLEMENT DE DELEGATION AU MAIRE	11
19. REGLEMENT EUROPEEN GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES	11
20. ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION	12
21. INFORMATIONS DIVERSES.....	12

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2018.

Pièce jointe : Compte rendu

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES (SUITE)

Présentation : Sophia RIOT

Après examen des demandes de subvention de plusieurs associations, mises en attente pour informations complémentaires, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur leur attribution.

Associations			Subventions votées par le Conseil Municipal le 21/06/2018	
Culturelles	Montant 2017	Montant demandé pour 2018	Montant 2018	<u>Résultat du vote</u>
ST MED'ART	250 €	400 €		Ne participe pas au débat ni au vote : Votants : Vote : Pour :
Total	<u>250 €</u>			
Sportives	Montant 2017	Montant demandé pour 2018	Montant 2018	<u>Résultat du vote</u>
ILLET BASKET	375 €	480 €		Ne participe pas au débat ni au vote : Votants : Vote : Pour :
ST MEDARD BASKET	50 €	150 €		Ne participe pas au débat ni au vote : Votants : Vote : Pour :
Total	<u>425 €</u>			
Animation locale	Montant 2017	Montant demandé pour 2018	Montant 2018	<u>Résultat du vote</u>
LES KORRIGANS (Parents d'élèves)	600 €	700 €		Ne participe pas au débat ni au vote : Votants : Vote : Pour :
Total	<u>600 €</u>			
Total subventions	1275 €			<u>Inscription budgétaire article 6574</u>

3. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CENTRES DE LOISIRS EXTERIEURS

Présentation : Isabelle PARIS

La délibération N°2016-73 fixe les conditions de participation de la commune de St Médard sur Ile aux centres de loisirs des communes extérieures. Cette participation s'élève à 7.50 € par jour et par enfant et s'applique uniquement aux périodes durant lesquelles le centre de loisirs de St Médard sur Ile n'est pas ouvert.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le montant de cette participation.

Pièce jointe : Délibération N°2016-73

4. ACCUEIL DE LOISIRS DU PAYS D'AUBIGNE – ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Présentation : Isabelle PARIS

L'Association Familles Rurales sollicite la commune de St Médard-sur-Ille pour le versement de la subvention de fonctionnement (aide aux frais éducatifs été 2018) pour l'accueil de loisirs de l'été 2017.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur la subvention de fonctionnement demandée ainsi que sur la prise en charge de l'aide aux transports pour la période durant laquelle le centre de loisirs de St Médard n'est pas ouvert.

Pièce jointe : Courrier 2018, convention 2018, circulaire transport

5. CONVENTION ALSH AVEC LA COMMUNE DE GUIPEL

Présentation : Isabelle PARIS

La commune de Saint-Médard-sur-Ille a reçu la demande de renouvellement de la convention de financement afin de permettre aux enfants de Guipel de bénéficier des services de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Médard-sur-Ille.

Le tableau des tarifs en vigueur se présente comme suit :

Commune	Quotients Familiaux	Demi-journée	Journée complète	Repas	Goûter	Journée complète avec repas et goûter
Guipel	De 0 à 955€	7,46 €	14,91 €	3,30 €	0,50 €	18,71 €
	955€ et plus	8,46 €	16,91 €	3,30 €	0,50 €	20,71 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la commune de Guipel.

Pièce jointe : Convention

6. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – REMUNERATION DES POSTES ANIMATEURS NON TITULAIRES PERIODE VACANCES SCOLAIRES

Présentation : Isabelle PARIS

Vu la délibération N° 2012-72 du 26 juin 2012 autorisant la création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement,

Vu la délibération N° 2014-56 du 17 juin 2014 autorisant le recrutement d'agent non permanent en cas remplacement d'un fonctionnaire ou d'accroissement temporaire d'activité,

Il est proposé au conseil municipal de fixer la rémunération des adjoints d'animation non titulaires recrutés pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) durant les périodes de vacances scolaires, comme suit :

GRADE	Salaire Brut (indice en vigueur échelon 1)	Congés Payés	TOTAL brut par jour de vacation
Adjoint d'animation territorial	100.41 € pour une journée de vacation	10.04 €	110.45 €
Adjoint d'animation territorial	50.20 € pour une ½ journée de vacation	5.02 €	55.22 €

La revalorisation des vacances des adjoints d'animation de l'ALSH suivra l'évolution de l'échelon 1 de la grille indiciaire d'adjoint d'animation territorial.

Les heures de réunion et de préparation seront rémunérées également sur la base de l'indice brut du 1^{er} échelon d'Adjoint d'Animation Territorial.

7. TARIF DE LA GARDERIE

Présentation : Isabelle PARIS

Les tarifs de la garderie actuellement en vigueur sont les suivants :

	2017-2018	2018-2019
Heure garderie	1.50 €	
Goûter	0.50 €	

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2018/2019.

8. TARIF DE LA CANTINE

Présentation : Isabelle PARIS

Les tarifs de la cantine actuellement en vigueur sont les suivants :

	2017-2018	2018-2019
Prix du repas enfant	3.30 €	
Prix du repas adulte	3.48 €	

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019.

9. TARIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Présentation : Isabelle PARIS

Les tarifs appliqués aux familles des autres communes dépendent des subventions consenties par ces communes, fixées par convention avec la commune de Saint-Médard-sur-Ille.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

		Tarifs 2017-2018				TOTAL 2017-2018 avec repas et goûter	
		½ Journée	Journée complète hors repas et hors goûter	Repas	Goûter	½ Journée	Journée complète
Commune de Saint Médard sur Ille	De 0 à 955€	4,46 €	8,92 €	3.30 €	0.50 €	8.26 €	12.72 €
	955€ et plus	5,46 €	10,92 €	3.30 €	0.50 €	9.26 €	14.72 €
Autres communes	De 0 à 955€	13,36 €	26,71 €	3.30 €	0.50 €	17.16 €	30.51 €
	955€ et plus	14,36 €	28,71 €	3.30 €	0.50 €	18.16 €	32.51 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs du centre de loisirs pour l'année scolaire 2018/2019.

		Tarifs 2018-2019				TOTAL 2018-2019 avec repas et goûter	
		½ Journée	Journée complète hors repas et hors goûter	Repas	Goûter	½ Journée	Journée complète
Commune de Saint Médard sur Ille	De 0 à 955€						
	955€ et plus						
Autres communes	De 0 à 955€						
	955€ et plus						

10. SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE

Présentation : Sophia RIOT

Dans le cadre de la demande de budget 2018 pour l'école, une somme de 2100 € a été définie au compte 65738 « Autres Organismes Publics ».

Il est demandé au Conseil municipal de valider cette subvention d'un montant de 2100 € destinée à aider au financement de la classe découverte 2018.

11. ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) – REVISION LIBRE

Présentation : Sophia RIOT

EXPOSE DES MOTIFS :

Le V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit quatre types de procédures de révision de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à ses communes membres. Une de ces procédures est appelée la révision libre. Pour pouvoir être mise en œuvre, il convient de réunir trois conditions cumulatives :

- une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC ;
- que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé de l'AC ;
- que cette délibération tienne compte de l'évaluation expresse élaborée par la CLECT dans son rapport.

Lors de sa séance du 15 mai 2018, le conseil communautaire, par délibération n°210-2018 a proposé et validé une révision libre des AC en supprimant le transfert de charges liées à la compétence GEMAPI.

Le tableau suivant indique le montant des AC avant et après le transfert de charges issu du rapport de la CLECT diminuées des charges GEMAPI :

Communes	AC 2017	TRANSFERT DE CHARGES – CLECT SANS GEMAPI	AC 2018
ANDOUILLE-NEUVILLE	7 922,00 €	938,60 €	6 983,40 €
AUBIGNE	974,00 €	550,09 €	423,91 €
FEINS	8 264,00 €	650,35 €	7 613,65 €
GAHARD	9 240,00 €	1 754,11 €	7 485,89 €
GUIPEL	17 824,00 €	3 196,13 €	14 627,87 €
LA MEZIERE	140 008,00 €	70 290,83 €	69 717,17 €
LANGOJET	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MELESSE	213 672,50 €	81 132,41 €	132 540,09 €
MONTREUIL LE GAST	15 733,00 €	6 082,35 €	9 650,65 €
MONTREUIL SUR ILLE	189 502,00 €	1 273,72 €	188 228,28 €
MOUAZE	6 656,00 €	1 377,39 €	5 278,61 €
ST AUBIN D'AUBIGNE	102 028,00 €	21 499,92 €	80 528,08 €
ST GERMAIN SUR ILLE	33 859,75 €	350,00 €	33 509,75 €
ST GONDRAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ST MEDARD SUR ILLE	48 643,25 €	902,47 €	47 740,78 €
ST SYMPHORIEN	39 527,50 €	0,00 €	39 527,50 €
SENS DE BRETAGNE	82 565,00 €	8 059,09 €	74 505,91 €
VIEUX VY SUR COUESNON	24 813,00 €	543,00 €	24 270,00 €
VIGNOC	41 131,00 €	4 203,54 €	36 927,46 €
TOTAL	982 363,00 €	202 804,00 €	779 559,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C V

Vu la délibération du conseil communautaire n°210-2018 en date du 15 mai 2018 validant la révision libre des AC des communes membres de la communauté de communes Val d'Ille – Aubigné,

Vu le rapport de la CLECT validé par ses membres le 16 janvier 2018,

Considérant que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes Val d'Ille – Aubigné et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport mentionnant expressément le transfert de compétences GEMAPI,

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la révision libre des AC comme indiqué ci-dessous :

Communes	AC 2017	AC 2018 REVISEES
ANDOUILLE-NEUVILLE	7 922,00 €	6 983,40 €
AUBIGNE	974,00 €	423,91 €
FEINS	8 264,00 €	7 613,65 €
GAHARD	9 240,00 €	7 485,89 €
GUIPEL	17 824,00 €	14 627,87 €
LA MEZIERE	140 008,00 €	69 717,17 €
LANGOUET	0,00 €	0,00 €
MELESSE	213 672,50 €	132 540,09 €
MONTREUIL LE GAST	15 733,00 €	9 650,65 €
MONTREUIL SUR ILLE	189 502,00 €	188 228,28 €
MOUAZE	6 656,00 €	5 278,61 €
ST AUBIN D'AUBIGNE	102 028,00 €	80 528,08 €
ST GERMAIN SUR ILLE	33 859,75 €	33 509,75 €
ST GONDRAN	0,00 €	0,00 €
ST MEDARD SUR ILLE	48 643,25 €	47 740,78 €
ST SYMPHORIEN	39 527,50 €	39 527,50 €
SENS DE BRETAGNE	82 565,00 €	74 505,91 €
VIEUX VY SUR COUESNON	24 813,00 €	24 270,00 €
VIGNOC	41 131,00 €	36 927,46 €
TOTAL	982 363,00 €	779 559,00 €

Pièce Jointe : Délibération Val d'Ille-Aubigné

12. TRAVAUX MAIRIE – SALLE POLYVALENTE – LOT N°1 - AVENANT N°1

Présentation : Noël BOURNONVILLE

A la suite d'aléas de chantier, de la reprise du pignon ouest, de la modification de l'escalier balancé et de la reprise pour blocage de l'entrais repris par le charpentier, un avenant de travaux modificatifs a été reçu en mairie de l'entreprise THEZE.

Cet avenant d'un montant de 8405.00 € HT représente 5.19 % d'augmentation sur le Lot N°1.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Pièce jointe : Avenant N°1 LOT N°1

13. TRAVAUX MAIRIE – SALLE POLYVALENTE – LOT N°2 - AVENANT N°1

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Suite au démontage du colombage au 1^{er} étage, la poutre du 2^{ème} étage s'est progressivement rompue. Deux poutres métalliques ont dû être mises en place. Un avenant a été reçu en mairie de l'entreprise COUET. Cet avenant d'un montant de 2844.00 € HT représente 5.97 % d'augmentation sur le Lot N°2.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Pièce jointe : Avenant N°1 LOT N°2

14. RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DE LA GARE, LE ROQUET

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La commune a reçu la proposition de convention et de financement des travaux de rénovation d'éclairage public Rue de la Gare, Le Roquet, confiés au SDE 35.

M. le Maire présente à l'Assemblée le dossier dont le montant estimatif à la charge de la commune est de 13 696 € HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter l'étude chiffrée du Syndicat Départemental d'Energie 35
- de donner pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour constituer le financement,
- de s'engager à imputer le montant de la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la commune.

Pièce jointe : courrier et convention SDE35

15. RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU FOURNIL

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La commune a reçu la proposition de convention et de financement des travaux de rénovation d'éclairage public Rue du Fournil, confiés au SDE 35.

M. le Maire présente à l'Assemblée le dossier dont le montant estimatif à la charge de la commune est de 18 880 € HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter l'étude chiffrée du Syndicat Départemental d'Energie 35

- de donner pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour constituer le financement,
- de s'engager à imputer le montant de la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la commune.

Pièce jointe : courrier et convention SDE35

16. VENTE DE MATERIEL SCOLAIRE ADAPTE

Présentation : Isabelle PARIS

En 2016, la commune a acheté du mobilier scolaire adapté auprès de la société Hephaïstos (Table, chaise avec accoudoirs, caisson de rangement) pour un montant de 564.50 € TTC .
Ce mobilier n'étant plus utilisé, il est proposé au conseil municipal de le vendre et de décider du montant de cette vente.

17. AUTORISATION AU MAIRE A ESTER EN JUSTICE

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Afin de faciliter la prise de décision en matière de justice, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer plainte au nom de la Commune, à se constituer partie civile au nom de la Commune, intenter au nom de la Commune toutes actions en justice et défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, quelle que soit la nature ou le degré de la juridiction.

18. COMPLEMENT DE DELEGATION AU MAIRE

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à :

- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

19. REGLEMENT EUROPEEN GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES

Présentation : Jérôme BOURNONVILLE

Depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD), qui unifie la protection des données dans les 28 états membres de l'UE.

A compter de cette date, les communes sont notamment tenues de procéder à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données, qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD, et en particulier de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la désignation d'un délégué à la protection des données et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

20. ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

❖ Salle de sports - Redressement du bâti de porte, local associations

Entreprise : ODM

Montant : 408.00 € TTC (remboursement de 115 € Assurance GROUPAMA)

❖ Ecole – salle de motricité – Travaux suite à détection de fuites

Entreprise : Maisoning

Montant : 1208.84 € TTC (remboursement de 1204.28 Assurance SMABTP)

❖ Travaux Skate Park

Entreprise : BREIZH EPURE

Montant : 1440.00 € TTC

21. INFORMATIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil municipal :